

Laïcité dans les services publics : rôle et responsabilités de l' élu

Comprendre le cadre juridique et gérer les situations concrètes liées au fait religieux dans les services publics locaux

PUBLIC

Élus municipaux (maires, maires adjoints, conseillers municipaux) – Élus communautaires exerçant des compétences en lien avec les services publics locaux – Directeurs généraux des services (DGS) – Responsables des services scolaires, périscolaires, culturels ou sociaux – responsables d'équipements publics et de services à la population – Juristes – Avocats

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale

Code
703266

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
845 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Analyser les obligations de laïcité applicables à l' élu local dans l'exercice de ses fonctions
- Appliquer le principe de laïcité dans les situations concrètes de gestion communale

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.

Analyser les obligations de laïcité applicables à l' élu local dans l'exercice de ses fonctions

Identifier les principes juridiques fondamentaux de la laïcité dans l'action publique locale

- Comprendre les fondements juridiques de la laïcité
 - ▶ Définir les principes de liberté de conscience, d'égalité et de neutralité des pouvoirs publics
 - ▶ Identifier les textes juridiques de référence encadrant l'action des collectivités territoriales
- Quiz interactif et discussion collective sur les représentations de la laïcité
- Distinguer la posture de l' élu face au principe de neutralité
 - ▶ Identifier les droits et libertés de l' élu en tant que citoyen
 - ▶ Analyser les obligations liées à sa fonction dans les situations publiques et institutionnelles
- Activité pédagogique : Analyse rapide de situations concrètes vécues

Examiner les responsabilités de l' élu garant de la laïcité dans les services publics

- Identifier les obligations de neutralité dans les services publics locaux
 - ▶ Analyser le rôle de la commune dans l'application du principe de neutralité
 - ▶ Repérer les situations sensibles impliquant agents, usagers et élus

et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 40 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Activité pédagogique : cas pratique issu d'une collectivité
- Appliquer les principes de laïcité dans la prise de décision publique
 - ▶ Examiner les responsabilités juridiques et politiques de l'élu local
 - ▶ Évaluer les risques de contentieux liés à une mauvaise application du principe
- Quiz : décision municipale conforme ou non à la laïcité

Appliquer le principe de laïcité dans les situations concrètes de gestion communale

Examiner la gestion du fait religieux dans l'espace public communal

- Encadrer l'expression religieuse sur la voie publique et les plages publiques
 - ▶ Identifier les règles applicables aux rassemblements et manifestations religieuses
 - ▶ Évaluer les pouvoirs du maire en matière d'ordre public
- Jeu de rôle : décision du maire face à une manifestation religieuse
- Gérer les demandes liées à l'usage des équipements publics
 - ▶ Concilier le phénomène religieux et l'accès à certains équipements publics locaux
 - ▶ Expliquer le cas des locations de salles communales à des fins religieuses et du règlement de piscines municipales
- Activité pédagogique : rédaction d'une réponse municipale à une demande

Appliquer la laïcité dans les politiques publiques locales

- Encadrer les financements publics liés aux cultes
 - ▶ Identifier les règles concernant les subventions, travaux et aides indirectes
 - ▶ Distinguer les situations autorisées des financements interdits
- Activité pédagogique : Classement collaboratif de situations légales ou illégales
- Gérer les situations sensibles dans les services communaux
 - ▶ Examiner les règles relatives à la restauration scolaire et aux écoles privées.
 - ▶ Appliquer les principes de laïcité dans les cimetières et les mairies lors de fêtes religieuses
- Brainstorming : solutions pratiques face à situations sensibles
Construire collectivement une grille de décision pour gérer les situations de laïcité

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

...

PARIS

- 2 Oct. 2026
- 27 Nov. 2026

A DISTANCE

- 2 Oct. 2026
- 27 Nov. 2026

